

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 22/09/2025

OBJET : Octroi d'une subvention APEL Saint François

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 15/09/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

Absents excusés : Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Durant la période de demandes de subventions aux associations pour le budget 2025, l'APEL St François n'a pas adressé sa demande sur la bonne adresse électronique, elle n'a donc pas pu être reçue et examinée lors de l'élaboration budgétaire. Cette association ayant confirmé sa demande, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500€, montant identique aux années précédentes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 500€ au bénéfice de l'APEL Saint François au titre de l'année 2025

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**